



## FORMULAIRE DE PROCURATION

**Paragraphe 15(1) du Règlement administratif du RCDR :** « (1) Un bibliothécaire universitaire, directeur ou personne équivalente de chacun des établissements membres a droit à une voix aux assemblées de la Société. Le participant peut voter personnellement ou remettre une procuration écrite à un autre membre de haut rang de l'établissement ou transmettre une procuration écrite au président du conseil d'administration ou à un autre établissement membre. »

Je, \_\_\_\_\_, étant le représentant au RCDR avec  
(Nom en lettres moulées)

droit de vote de mon établissement membre, autorise par les présentes

\_\_\_\_\_ de mon établissement membre, d'un autre membre  
(Nom du mandataire)

ayant droit de vote **OU** la présidente du Conseil d'administration du RCDR, à voter en mon nom à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle des membres du Réseau canadien de documentation pour la recherche, qui aura lieu à Vancouver, le vendredi 6 octobre 2023.

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2023.  
(lieu) (date) (mois)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Établissement membre

Il incombe au représentant avec le droit de vote de vérifier si la personne à laquelle il donne la procuration est habilitée à agir selon les modalités de vote et accepte de le faire.

Le présent formulaire de procuration dûment rempli et signé doit être transmis au RCDR au plus tard le **26 septembre 2023 à 16 h (HE)**.

Retour par courriel : [nbundhoo@crkn.ca](mailto:nbundhoo@crkn.ca)  
(Nazia Bundhoo, gestionnaire des services administratifs et des services aux entreprises)